



Délibération

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 DECEMBRE 2018

Envoyé en préfecture le 17/12/2018

Reçu en préfecture le 17/12/2018

Affiché le



ID : 017-211704150-20181211-2018_175DOBROB-DE

2018 – 175 TENUE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB) – EXERCICE 2019 PRESENTATION DU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB)

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Etaient présents : 32

Jean-Philippe MACHON, Marie-Line CHEMINADE, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Liliane ARNAUD, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Annie TENDRON, Gérard DESRENTÉ, Jacques LOUBIERE, Danièle COMBY, Jean ENGELKING, Dominique DEREN, Christian SCHMITT, Christian BERTHELOT, Marylise MOREAU, Philippe CREACHCADEC, Bruno DRAPRON, Nicolas GAZEAU, Caroline AUDOUIN, Mélissa TROUVE, Aziz BACHOUR, Erol URAL, Brigitte BERTRAND, François EHLINGER, Philippe CALLAUD, Laurence HENRY, Josette GROLEAU, Serge MAUPOUET.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Renée BENCHIMOL-LAURIBE à Philippe CALLAUD, Claire CHATELAIS à Caroline AUDOUIN, Brigitte FAVREAU à Josette GROLEAU.

Secrétaire de séance : Caroline AUDOUIN

Date de la convocation : 04 décembre 2018

Date d'affichage : 17 DEC. 2018

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L. 2312-1 et D. 2312-3,

Considérant que la Commune doit tenir en séance du Conseil Municipal un débat d'orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Considérant que cette procédure constitue une formalité substantielle, vise à informer plus en amont les membres de l'assemblée délibérante et permet de recueillir les réflexions des élus sur les grandes orientations budgétaires,

Considérant que le débat d'orientations budgétaires est l'occasion de transmettre et de présenter une information aussi complète que possible sur le contexte financier et économique dans lequel la préparation du budget est entreprise,

Considérant le rapport sur les orientations budgétaires relatif à l'exercice 2019 présenté,

Considérant la présentation réalisée lors de la Commission « Gérer » du jeudi 29 novembre 2018,



Considérant la tenue du débat sur les orientations budgétaires, préalablement à l'examen du budget primitif 2019,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- DE PRENDRE ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires relatif à l'exercice 2019 lors de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2018 et sur la base du rapport sur les orientations budgétaires annexé à la délibération.
- D'AUTORISER le Maire à signer tout acte s'y afférent.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires relatif à l'exercice 2019 sur la base du rapport sur les orientations budgétaires.

Pour l'adoption : 35

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,
Le Maire,


Jean-Philippe MACHON

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



**ELEMENTS ECONOMIQUES,
BUDGETAIRES ET FINANCIERS
CONTRIBUANT AU
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019**

Table des matières

1.	Contexte général.....	3
2.	Quelles marges de manœuvres financières pour Saintes ?.....	6
2.1.	Situation de la Ville.....	6
2.1.1.	Niveau d'épargne.....	6
2.1.2.	Les Investissements.....	7
2.1.3.	Endettement.....	7
2.2.	Orientations financières.....	9
2.2.1.	Une dynamique des recettes faible.....	9
2.2.2.	Un plan d'ajustements.....	10
3.	Les Ressources Humaines.....	15
3.1.	La structure et l'évolution des effectifs.....	15
3.2.	L'évolution des dépenses.....	16
3.3.	La rémunération et temps de travail.....	17
4.	Perspectives sur les budgets annexes.....	18
4.1.	Budget annexe « Assainissement collectif ».....	18
4.2.	Budget annexe « Eau potable ».....	21
4.3.	Budget annexe « Organisation de salons ».....	24
4.4.	Budget annexe « Golf ».....	24
4.5.	Budget annexe « Site Saint-Louis ».....	25

BUDGET PRINCIPAL

1. Contexte général

1.1. Situation économique globale

Le pouvoir d'achat se redresse, mais les incertitudes internationales persistent (Point de conjoncture Octobre 2018 INSEE).

La première moitié de l'année 2018 a été plus difficile que prévu pour l'économie française, qui a enchaîné deux trimestres de « trou d'air » à 0,2 % de croissance. Certes, ce ralentissement ne s'est pas limité à la France et ses facteurs internationaux sont connus, qu'il s'agisse de la remontée des prix du pétrole, de l'appréciation passée de l'euro, mais aussi plus globalement d'un contexte d'incertitude lié notamment aux tensions protectionnistes. Il reste que la croissance française s'est davantage tassée que celle de la zone euro dans son ensemble, dont l'activité a tout de même progressé de +0,4 % par trimestre.

Les explications de ce coup de frein sont donc en partie à chercher du côté de facteurs ponctuels et spécifiques à la France, en particulier au deuxième trimestre. La consommation des ménages a pâti des grèves dans les transports, de moindres besoins en énergie du fait d'un printemps précoce, mais aussi sans doute de la baisse du pouvoir d'achat enregistrée au trimestre précédent. L'amélioration des échanges extérieurs s'est par ailleurs fait attendre.

La seconde moitié de l'année s'inscrit dans un environnement international qui reste porteur mais incertain. Le taux de change de l'euro face au dollar s'est stabilisé pendant l'été, tout comme le prix du pétrole, qui est néanmoins reparti à la hausse en septembre. L'économie américaine continuerait de progresser à vive allure, soutenue par une politique budgétaire procyclique pouvant faire apparaître, à terme, des risques de surchauffe. Certains pays émergents (Turquie, Brésil, Russie) verraient en revanche leur activité pénalisée par les tensions financières, dans un contexte de normalisation de la politique monétaire américaine.

Dans la zone euro, la baisse du climat des affaires, observée en début d'année, semble désormais endiguée.

Les taux d'utilisation des capacités de production et les difficultés de recrutement restent élevés, en particulier en Allemagne, sans néanmoins qu'apparaissent à ce stade de tensions inflationnistes marquées. La croissance resterait donc relativement solide dans l'ensemble de la zone euro, de l'ordre de 0,4 % par trimestre d'ici la fin de l'année, soit une progression de 2,0 % en moyenne annuelle, après +2,5 % en 2017.

L'économie française reprendrait du tonus en fin d'année : elle croîtrait à nouveau au même rythme que l'ensemble de la zone euro. Beaucoup d'ingrédients semblent en effet réunis pour contribuer à un retour à meilleure fortune au troisième trimestre.

Aux pertes sèches essuyées par les services de transports avec les grèves, succéderait un contrecoup avec le retour à la normale de l'activité. Par ailleurs, les immatriculations d'automobiles ont bondi cet été. La consommation repartirait donc, tirée également, au dernier trimestre, par la vive progression du pouvoir d'achat attendue sous l'effet des baisses de cotisations salariales et de la réduction de la taxe d'habitation. L'investissement des entreprises resterait tonique ; celui des ménages demeurerait en revanche atone. Enfin, les exportations accéléreraient en fin d'année, sous l'effet du calendrier des livraisons aéronautiques.

L'ensemble de ces éléments porteraient la croissance du produit intérieur brut (PIB) français à +0,5 % au troisième trimestre puis +0,4 % au quatrième. La croissance annuelle atteindrait 1,6 %, après 2,3 % en 2017. L'économie française créerait environ 130 000 emplois en 2018 et le taux de chômage s'établirait à 8,9 % en fin d'année. Ce scénario n'est pas exempt de risques, surtout internationaux, qu'il s'agisse par exemple des conséquences des mesures protectionnistes sur le commerce mondial, des modalités du Brexit ou de la fragilité de certaines économies émergentes. En France, les enquêtes montrent que les ménages n'ont pas encore intégré dans leurs anticipations la hausse à venir de leur pouvoir d'achat : leur comportement de consommation pourrait donc surprendre, à la hausse comme à la baisse.

1.2. Situation des collectivités territoriales

L'endettement des collectivités repart à la hausse (*Note de conjoncture banque Postale sept 2018*).

Alors que le gouvernement fait tout pour encourager les collectivités à dégager des capacités de financement, celles-ci devraient en fait accroître leur recours à l'emprunt cette année pour financer une forte reprise de l'investissement, selon la dernière note de conjoncture de la Banque Postale.

17,3 milliards d'emprunts

Les emprunts nouveaux s'élèveraient à 17,3 milliards d'euros (+4,5 %), sous réserve du comportement des départements qui contractent des emprunts d'équilibre en fin d'année selon l'évolution de leurs ressources et particulièrement des DMTO, ces dotations devraient atteindre un palier à + 4 ou + 5 % en fin d'année et se stabiliser en 2019.

Le dynamisme retrouvé de l'emprunt local contraste avec le repli observé en 2017 (-1,2 %) et surtout en 2016 (-12,6 %). En revanche l'encours de dette reste maîtrisé à 182,9 milliards d'euros (+0,5 % contre +0,4 % en 2017), reléguant le montant de la dette des APUL sous la barre des 8 % du PIB (7,8 %), franchie en 2013.

+ 7 % d'investissements

Le retour à l'endettement a pour origine le sursaut de l'investissement, qui se confirme en 2018 avec une hausse prévue de 7 % (6,8 % en 2017). Les dépenses d'équipement devraient atteindre 54,2 milliards, s'approchant ainsi du maximum atteint en 2013 de 58,4 milliards. Même les départements, dont les dépenses d'équipements avaient reculé depuis 8 ans, retrouvent le goût à l'investissement.

Dépenses de fonctionnement maîtrisées

Si l'investissement redécolle, c'est que les indicateurs financiers fondamentaux des collectivités reviennent au vert.

Les dépenses de fonctionnement devraient ainsi être maintenues sous la barre des 1 % (0,9 %). Les contrats financiers signés en juin par 228 collectivités devraient être respectés avec une évolution prévisionnelle moyenne de 1,23 %, selon les taux retenus après négociation.

La faible augmentation des dépenses de fonctionnement s'explique par la petite hausse de 1 % (+2,7 % en 2017) des dépenses de personnel qui représente en moyenne 36 % des dépenses totales de fonctionnement mais qui peuvent aller bien au-delà des 50 % pour les communes. Ces dernières ont fait de gros efforts sur ce poste avec une très faible progression de 0,7 %, alors que les départements et les régions subissent encore les effets du transfert de la compétence transport.

Performance sans lendemain ?

En revanche « il est structurellement impossible » de reproduire cette performance en 2019, prévient le directeur des études de la Banque Postale.

Si le gel du point d'indice instauré en février 2017 ou l'instauration du jour de carence – qui ont été déterminants dans la modération de la hausse des dépenses de personnel en 2018 – devraient jouer encore en 2019, la mise en place du PPCR prévue l'an prochain poussera les feux des dépenses de personnel.

La Banque postale estime ainsi ce coût supplémentaire à 545 millions d'euros sur trois ans, soit « +0,8 % » de masse salariale.

L'incertitude de l'inflation

L'inflation aura également son mot à dire. La hausse des prix estimée à 1,8 % cette année, après 1,1 % en 2017 et 0,1 % en 2016, alimente la progression des charges à caractère général à 1,7 % en 2018.

Elle devrait mécaniquement toutefois provoquer une revalorisation des valeurs locatives de 1,2 % cette année, bien plus que les 0,4 % de 2017. Si cette tendance se confirme, « la revalorisation de 2019 pourrait même être comprise en 1,6 et 2 % en 2019 », projette la Banque Postale.

Ces valeurs locatives conditionnent également les recettes fiscales des collectivités. En 2018, ces dernières devraient progresser de 4,8 % marquant l'absence du recours à un levier fiscal que le dégrèvement de la taxe d'habitation pouvait laisser augurer.

Mais au global les recettes de fonctionnement devraient progresser de 1,3 % en 2018, plombée par un recul de 10,3 % des dotations de l'Etat, notamment à cause de l'érosion soutenue des compensations d'exonérations.

Au total, l'épargne brute (recettes de fonctionnement - les dépenses de fonctionnement) poursuit sa progression entamée à partir de 2014 pour atteindre un niveau record de 42,8 milliards d'euros (+2,8 %). Défalquée des remboursements d'emprunt, l'épargne nette retrouve presque son maximum de 2011.

Pas de changement de stratégie

Avec ces marges de manœuvre, les collectivités ont donc relancé la machine à projets, mais doivent aussi relever des défis majeurs comme l'entretien du patrimoine public.

Les collectivités poursuivent donc leur politique du bas de laine et prévoient de déposer au Trésor pas moins de 47 milliards d'euros en 2018, alors que le gouvernement voulait par la contractualisation et les dotations de soutien à l'investissement local, encourager les collectivités à puiser davantage dans leur épargne brute pour financer leurs projets : la structure du financement des investissements évolue peu en fait, la moitié est couverte par l'épargne nette. Le solde est financé par des subventions et par des emprunts classiques avec des taux fixes très bas actuellement. ».

Les différentes mesures gouvernementales pour endiguer l'endettement local paraissent ainsi insuffisantes à modifier le comportement des acteurs bénéficiant enfin d'un environnement financier global plus favorable, mais fragile.

Il existe cependant de fortes disparités de situation entre catégories de collectivités et entre collectivités elles-mêmes, souligne le Président du comité d'orientation des finances locales de la Banque Postale. Entre un quart et un cinquième d'entre elles ont une épargne brute encore insuffisante soit structurellement, soit temporairement. »

2. Quelles marges de manœuvres financières pour Saintes ?

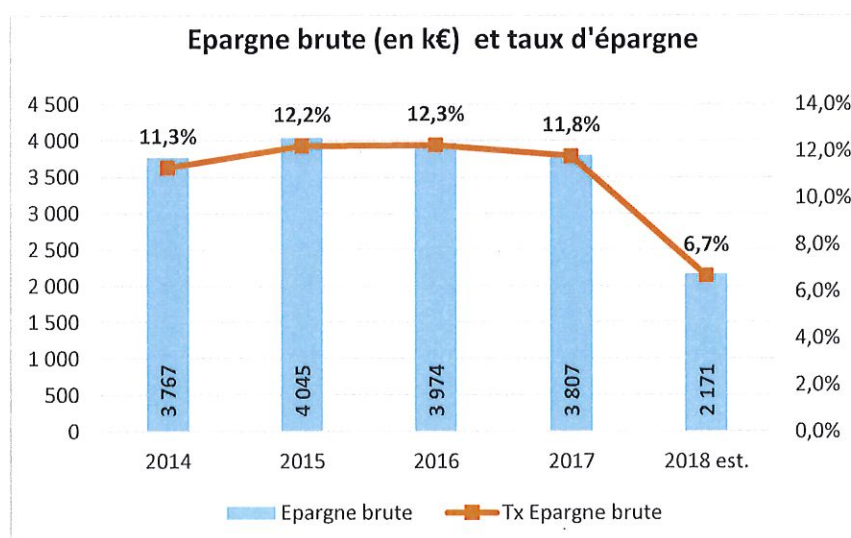
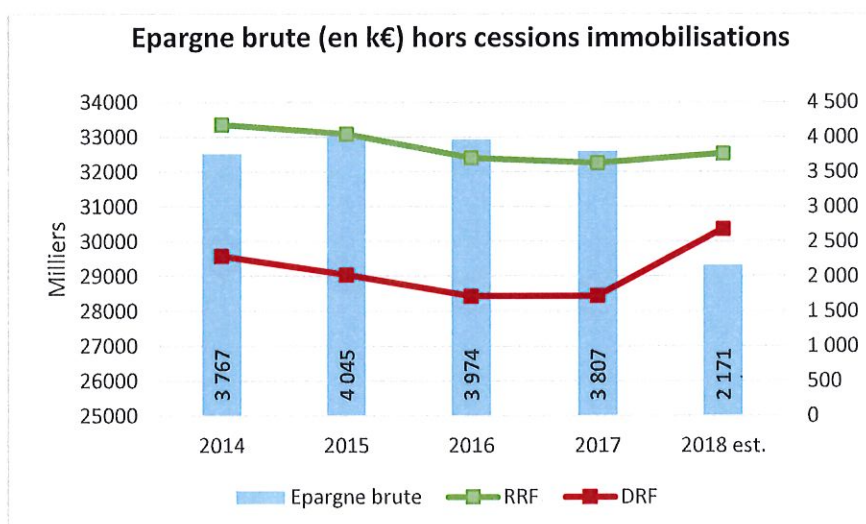
2.1. Situation de la Ville

2.1.1. Niveau d'épargne

Entre 2014 et 2017, les recettes réelles de fonctionnement ont diminué, en raison des baisses successives de la dotation forfaitaire et des compensations d'exonération de fiscalité directe locale. Ces réductions des concours de l'Etat (-1,75 millions d'euros) ont été compensée en partie par l'évolution de la fiscalité et la hausse des droits de mutation à titre onéreux (près de 500 k€ pour ces derniers).

Dans la même période, les dépenses ont suivi la même tendance. Les charges à caractère général se sont stabilisées autour de 6,1 millions d'euros sur la période, enregistrant même une diminution en 2016 (-300 k€ par rapport à 2015). Les charges de personnel ont également été contenues (+1,64%) entre 2014 et 2017. Cette situation a permis à l'épargne brute de se maintenir à un niveau correct.

L'épargne brute se dégraderait en 2018, pour atteindre un niveau de 2,171 millions d'euros. En effet, les projections de fin d'année prévoient une augmentation des charges à caractère général et de personnel. Le taux d'épargne prévisionnel, autrement dit la part des recettes réelles de fonctionnement dégagée pour financer la section d'investissement (remboursement de la dette et dépenses d'équipement) passerait ainsi autour de 6,7% pour 2018.



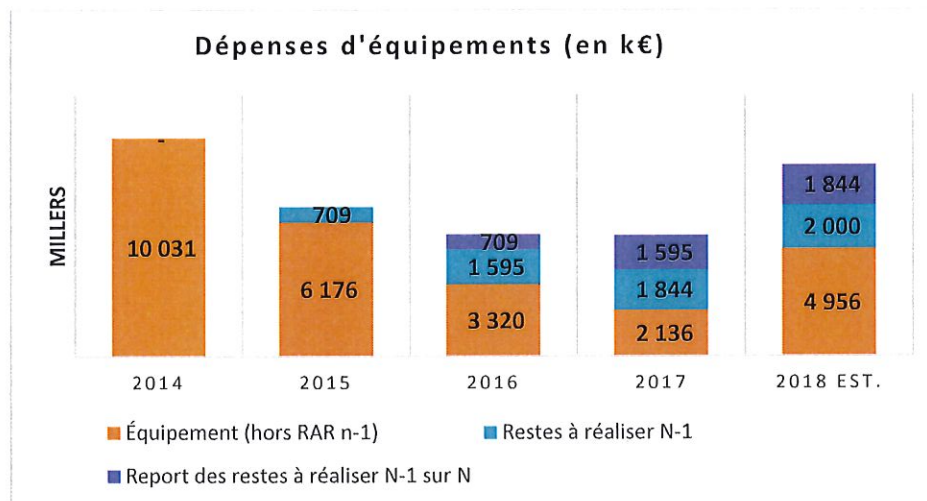
Il conviendra d'engager les efforts nécessaires en 2019 afin de redresser l'épargne brute en accentuant les efforts sur les charges à caractère général et veiller à maintenir un niveau de service acceptable pour le fonctionnement des services, avec une maîtrise de la masse salariale.

Il convient, d'ores et déjà, de saluer les efforts des agents de la ville, dans tous les secteurs d'activité, afin d'identifier des marges de manœuvre et contribuer à la mise en place d'économies de fonctionnement.

2.1.2. Les Investissements

Après un très fort niveau d'investissement en 2014, le rythme des dépenses d'équipement a ralenti en 2015. La baisse des dépenses d'équipements s'est accrue en 2016, en lien avec la fin du programme de rénovation urbaine. En outre, on constate un taux de réalisation des dépenses d'équipement faible sur les exercices 2016 et 2017, les grands projets d'aménagement se mettant progressivement en place.

De nombreux restes à réaliser ont été inscrits en 2016, puis en 2017. Ils correspondent à des dépenses engagées l'année N-1 et mandatées en année N (ex : des dépenses engagées en 2017 et mandatées en 2018). Le même cas de figure pourrait se reproduire avec la clôture de l'exercice 2018.

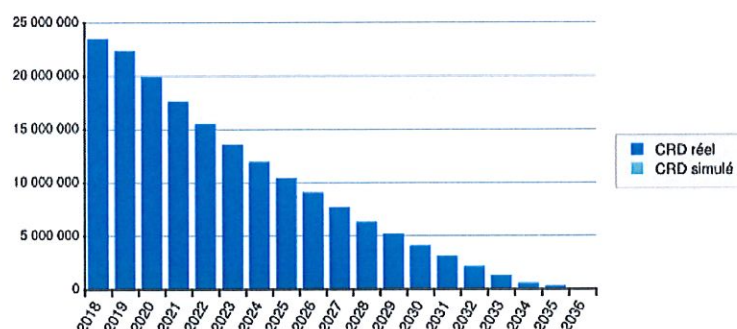


2.1.3. Endettement

La maîtrise des dépenses d'investissement entre 2015 et 2017, a permis de désendetter la commune de 3,635 millions d'euros au cours de ces années, ce qui porte l'encours cumulé de la dette à près de 30,5 millions d'euros au 31/12/2017 (dont 4,139 millions d'euros restant à amortir sur les 5,100 millions d'euros contractés lors du rachat du site Saint Louis, et remboursés sur une durée de 5 ans par le budget annexe de zone correspondant).

Profil d'extinction de la dette (sans besoin de financement nouveau)

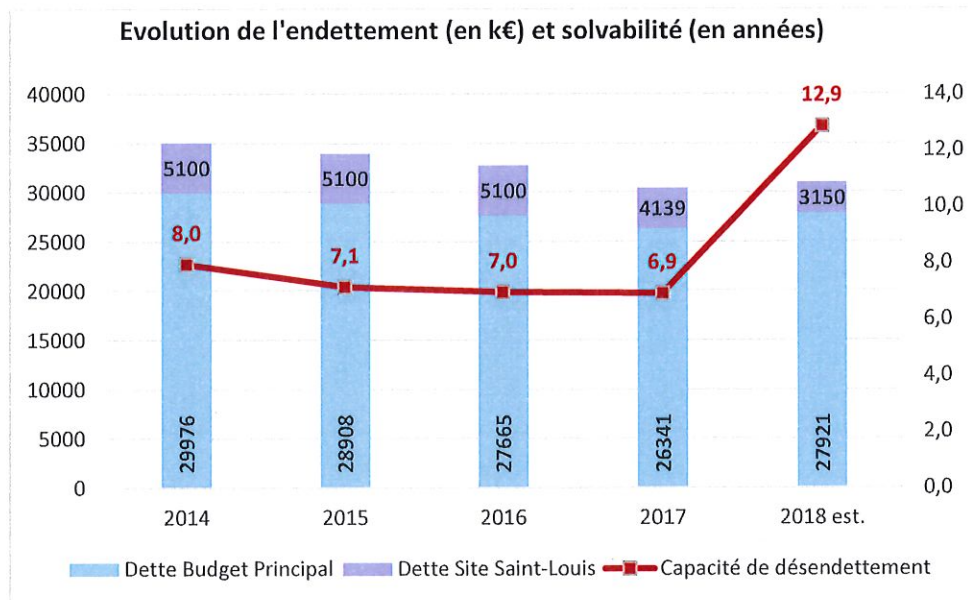
Evolution du CRD



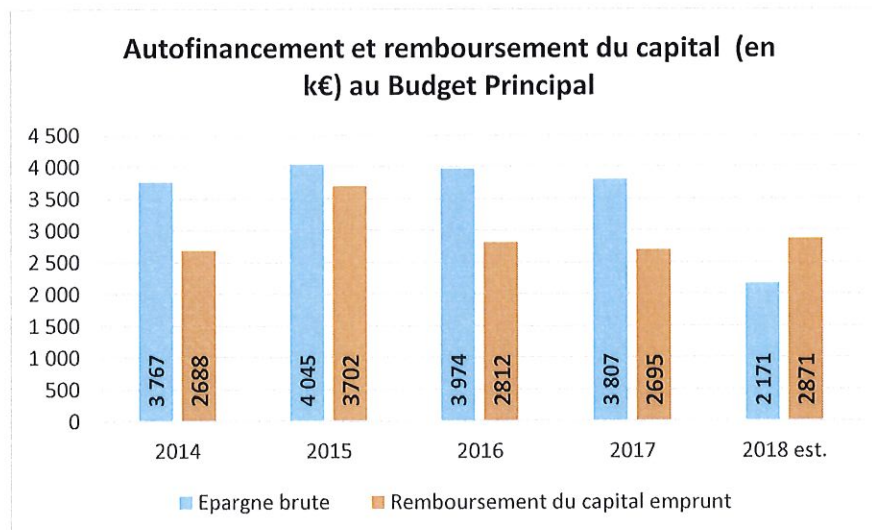
Source : Finance Active (pas de CRD simulé présenté)

Au regard du taux d'exécution estimatif des dépenses d'équipement, les projections vont dans le sens d'une hausse des dépenses sur 2018, avec un encours potentiellement majoré de 1,5 millions d'euros (4,5 millions d'euros d'emprunts nouveaux – 3 millions d'euros de capital amorti). Cela porterait l'encours de la dette du Budget Principal à un peu plus de 31 millions d'euros (intégrant également l'emprunt du site Saint-Louis).

Toutefois, la capacité de désendettement évoluerait fortement du fait de la dégradation de l'Épargne brute qui diminuerait en 2018.



Jusqu'en 2017, au Budget Principal, l'épargne suffit à rembourser le capital de la dette. L'épargne nette est ce qu'il reste de l'épargne brute après remboursement du capital, et sert à financer les dépenses d'équipement. En 2018, elle serait négative de 700 k€.



2.2. Orientations financières

2.2.1. Une dynamique des recettes faible

Pas de révolution pour les collectivités territoriales dans le projet de loi de finances pour 2019. Après une année 2018 qui a vu la mise en place des contrats financiers Etat-collectivités et la première étape de la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables, le texte présenté lundi 24 septembre en Conseil des ministres ne présente pas de gros bouleversement pour les finances locales.

→ Des recettes de dotations et concours normés quasi-stables

En 2019, les concours normés de l'Etat ne diminueront pas et augmenteront même légèrement pour prendre en compte la non-application de la baisse de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) du bloc communal.

Pour 2019, le montant de la DGF est stabilisé, voire légèrement augmenté. Les recettes de DGF pour 2019 devraient être stables pour la Ville par rapport à celles enregistrées en 2018.

Comme annoncé par le Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics, les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont stables par rapport à la loi de finances initiale pour 2018, enregistrant une légère hausse (70 M€) pour atteindre 48,2 Md€. La DGF des communes et des départements est maintenue également, à hauteur de 26,9 Md€. « Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc local (180 M€) ». Le texte prévoit « les mêmes péréquations [qu'en 2018], c'est-à-dire une augmentation de la DSU et de la DSR », a précisé le Ministre de l'Action et des Comptes publics.

Globalement, les dotations de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements sont « maintenues à un niveau historiquement élevé de 2,1 Md€, dont 1,8 pour le bloc communal (soit près d'1 Md€ pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), 570 M€ pour la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et 150 M€ pour la Dotation Politique de la ville), et 0,3 Md€ pour les départements, hors FCTVA », a indiqué le Gouvernement. Ce dernier table en outre sur une hausse de 37 M€ du FCTVA, en raison de la reprise de l'investissement local. Le Projet de Loi de Finances 2019 confirme le principe de l'automatisation de ce fonds, « simplification forte du dispositif » selon l'Etat.

Quant aux régions, elles devraient bénéficier, grâce au dynamisme de la TVA, de 166 M€ supplémentaires (soit 262 M€ de plus que leur DGF 2017).

→ Chiffres clés

- +1,7 % : hypothèse de croissance pour 2018 et 2019
- 1,9 % : hypothèse de déficit public pour 2019, hors effets de la transformation du CICE en allègements (déficit temporaire de 0,9 point de PIB en 2019)
- +1,4 % : hypothèse d'inflation en 2019 (y compris tabacs, après +1,8% en 2018)
- +0,6 % : hypothèse de croissance de la dépense publique pour 2019 (après 0 % en 2018)
- 44,2 % du PIB : le taux de prélèvements obligatoires attendu en 2019

→ Des réformes fiscales en cours et à venir

La mesure du gouvernement porte sur la suppression sur trois ans de la taxe d'habitation pour 80% des ménages a débuté. Nous entrons dans la seconde année de la mise en œuvre du dispositif, après une première baisse de 30% en 2018, c'est une baisse de 65% en 2019, qui sera intégralement compensée par l'Etat.

Cette mesure prive la collectivité d'une grande partie de son pouvoir de taux en matière de TH.

Le PLF 2019 prévoit le maintien du bénéfice d'exonération relatif à la TH pour les contribuables qui bénéficiaient d'une demi-part fiscale supplémentaire considérant leur statut de veuf ou veuf permettant aux collectivités de conserver leurs compensations d'exonérations à ce titre.

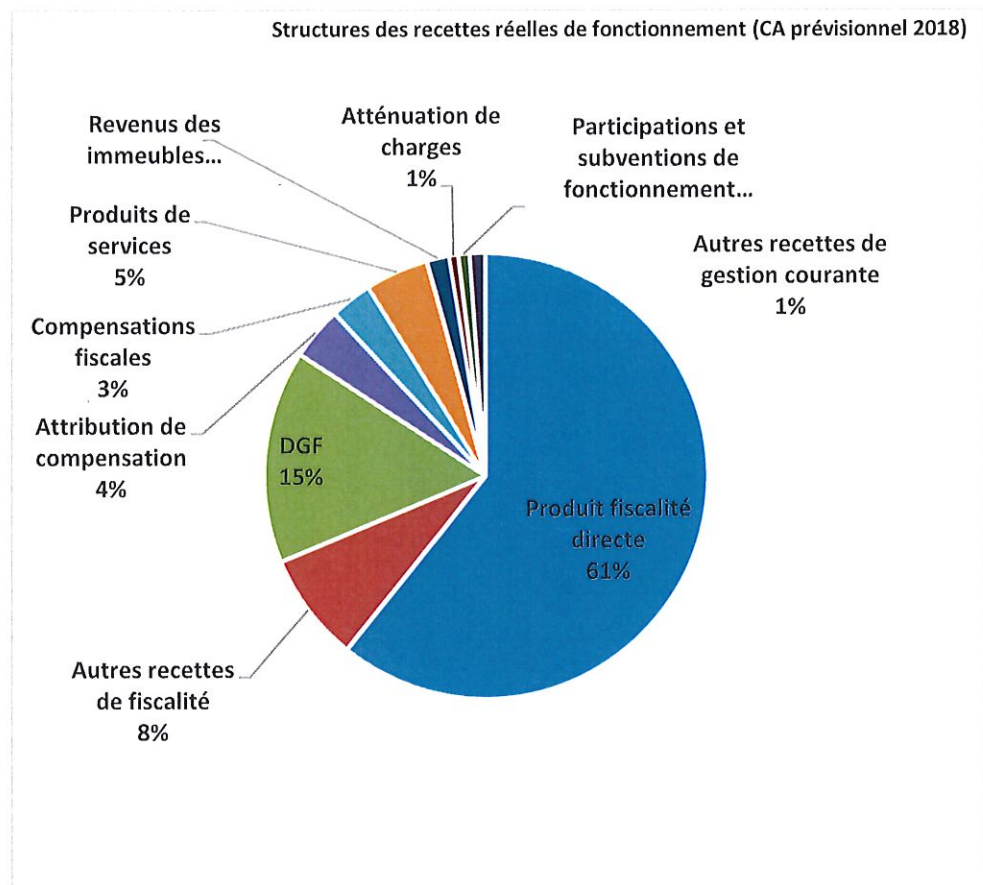
Concernant la fiscalité des entreprises, le PLF 2019 précise la définition des bâtiments et terrains industriels pour la détermination de la valeur locative des locaux industriels. Cette définition peut avoir des conséquences sur les produits de TFPB, de CFE et de CVAE perçus par les collectivités. Un

mécanisme de lissage est intégré afin de limiter les écarts importants qui pourraient être constatés d'une année sur l'autre.

Enfin, pour permettre une mise en cohérence des dispositions issues des nouveaux contrats de ville, les mesures fiscales aux quartiers prioritaires « politique de la ville » sont prorogées jusqu'au 31 décembre 2022.

→ Des taux d'imposition inchangés

Comme le montre le graphique ci-dessous, une part conséquente des recettes de la Ville provient de la fiscalité directe (61%), c'est-à-dire de la taxe d'habitation et des taxes foncières.



Depuis 2014, le choix a été fait de ne pas recourir au levier fiscal. Ce choix politique nécessite de travailler à un contrôle des dépenses, qui sont néanmoins dépendantes de la mise en œuvre du programme municipal, et à la recherche de recettes nouvelles.

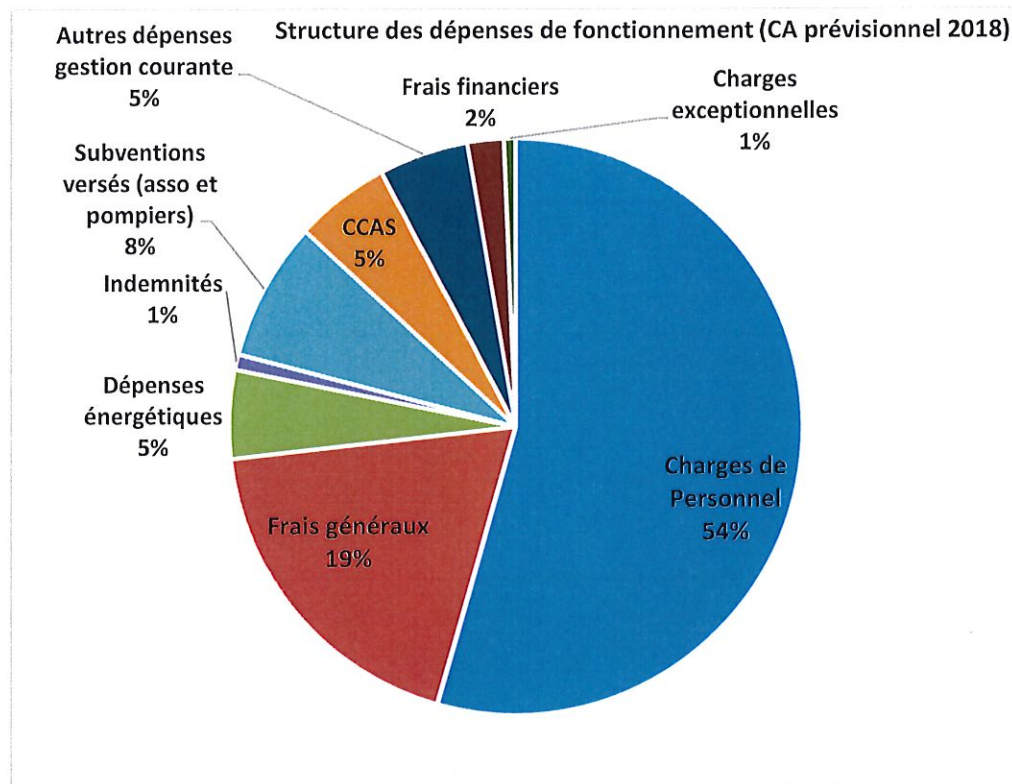
En 2018, les dépenses de fonctionnement ont connu une augmentation, pour répondre à une volonté politique, qu'il convient de redimensionner pour répondre aux enjeux à venir.

2.2.2. Un plan d'ajustements

Compte tenu de l'évolution naturelle des dépenses (inflation, indexation des contrats, progression de carrière des agents), la collectivité doit prendre des mesures volontaristes fortes afin de préserver ses ratios financiers.

Ce plan d'ajustements doit ainsi permettre de répondre à moyen terme à l'effort d'économies imposé par le gouvernement actuel sur les collectivités territoriales (13 Md€ sur le quinquennat à l'échelle nationale). La baisse sera calculée par rapport à la tendance d'augmentation des dépenses de fonctionnement des collectivités. Il s'agit de ramener le taux de 2 % à 1,2 %.

Ainsi, le budget 2019, et les suivants, doivent prévoir des efforts pour maîtriser les dépenses de fonctionnement, tant en charges à caractère général (chapitre 011) qu'en dépenses de personnel (chapitre 012), qui représentent 54% des dépenses réelles de fonctionnement en 2018.



Une bonne gestion devrait permettre à la Ville de poursuivre des investissements sur des projets majeurs, en particulier l'aménagement du site Saint Louis, et la préservation du Patrimoine classé (dont l'Église Saint-Eutrope).

Pour faire face à ces enjeux financiers, poursuivant dans les orientations politiques de l'année dernière, un cadre doit être fixé pour les années à venir :

- Les charges à caractère général, doivent être contrôlées à un niveau acceptable sur l'ensemble des postes de dépenses (par des actions visant à l'optimisation des achats, à la réduction des éclairages publics, à l'amélioration de la performance énergétique etc.). Il s'agira de veiller à ce que la hausse des frais généraux soit principalement liée à la hausse prévisionnelle des prix ;
- Maintien des charges de personnel permettant d'assurer le fonctionnement des services et des projets, en veillant à revoir l'organisation des services en fonction des mouvements de personnels, et en privilégiant la mobilité interne. De même, en cas d'absence momentanée d'un agent, le remplacement par un recrutement ponctuel sera exceptionnel. Il s'agira ainsi de veiller à ce que le volume global du personnel soit tenu.
- Analyse approfondie des subventions accordées aux associations pour tenir compte de la situation de leurs réserves financières.
- Poursuivre la recherche active de sources de recettes externes (subventions publiques, mécénats, fondations, etc.) qui a été engagée en 2018.

Les hypothèses du plan d'ajustements sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

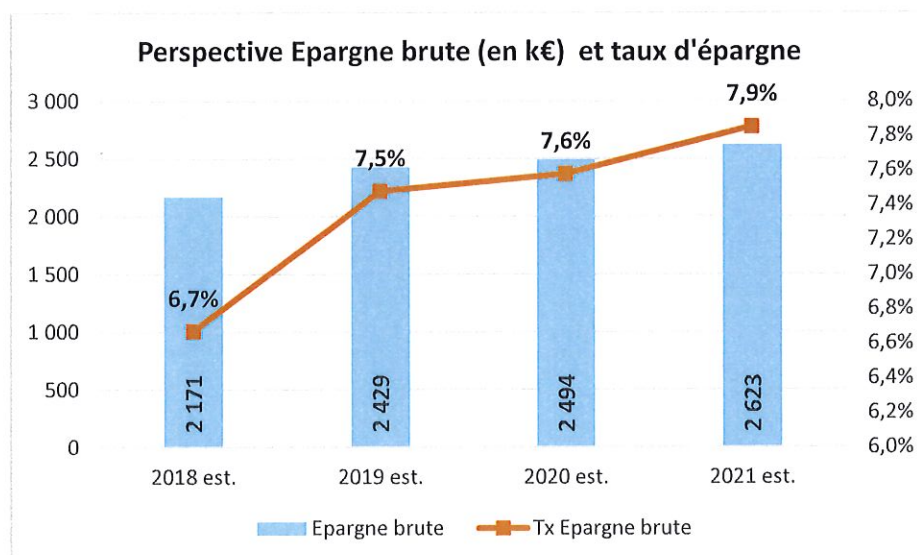
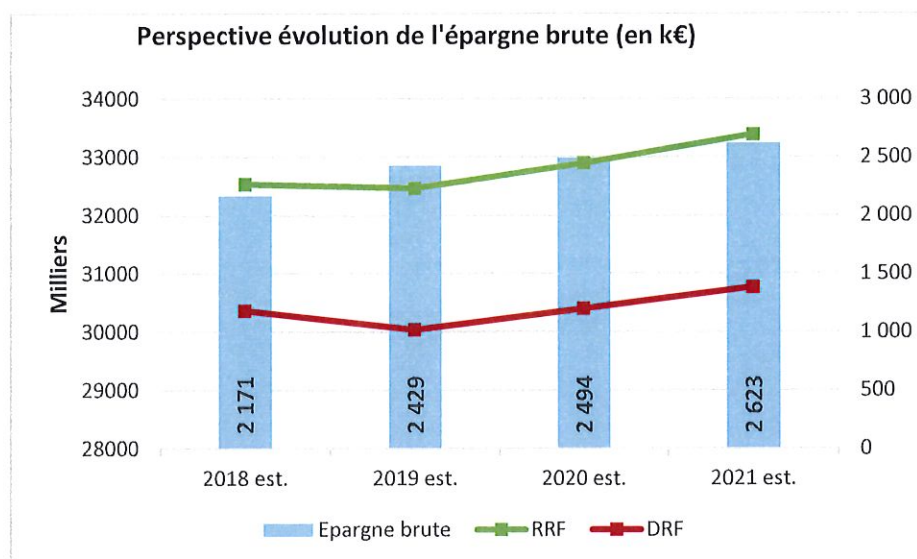
	2019	2020	2021
TH - TAUX	16,02%	16,02%	16,02%
FB - TAUX	36,78%	36,78%	36,78%
FNB - TAUX	47,69%	47,69%	47,69%
BASES TH - EVOL. PHYSIQUE	0,5%	0,5%	0,5%
BASES FB - EVOL. PHYSIQUE	0,5%	0,5%	0,5%
BASES FNB - EVOL. PHYSIQUE	-1,0%	-1,0%	-1,0%
EVOL. NOMINALE LF = INFLATION N-1	1,70%	1,70%	1,70%
AUDIT FISCAL	- €	- €	- €
AGB TH	- €	- €	- €
CESSIONS	2 800 000 €	500 000 €	500 000 €
TARIFS	1,0%	1,0%	1,0%
FRAIS GENERAUX (011)	1,7%	1,7%	1,7%
GVT	0,7%	0,7%	0,7%
DUREE EMPRUNTS FUTURS	15,0 ans	15,0 ans	15,0 ans
TAUX EMPRUNTS FUTURS	2,5%	2,5%	2,5%
DEPENSES D'EQUIPEMENTS	7 200 000 €	7 200 000 €	7 200 000 €

Note : les hypothèses d'évolutions des bases (TH, FB et FNB) sont corrélées à l'évolution physique des constructions nouvelles. Ainsi, si le volume de Foncier Bâti augmente (donc il y a plus de constructions, et plus de Taxe d'Habitation), alors le Foncier Non Bâti se réduit du fait des constructions nouvelles.

Seule l'application de ce plan de maîtrise financière permettra une évolution prévisionnelle acceptable de l'épargne, telle que présentée dans les tableaux et graphiques ci-dessous :

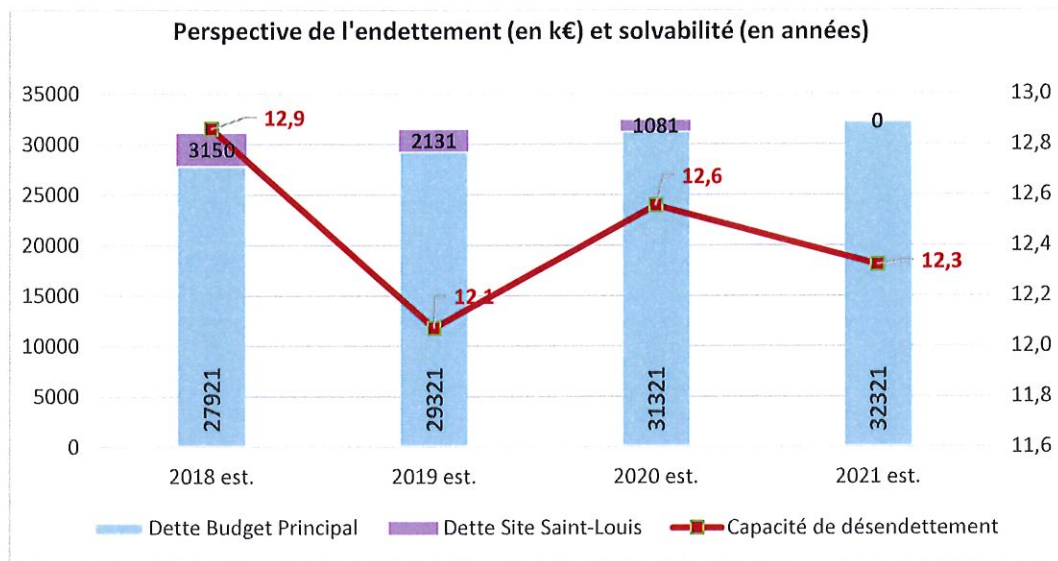
En milliers d'euros	2017	2018 est.	2019 est.	2020 est.
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	28 455	30 369	30 041	30 406
CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 156	7 160	6 986	7 104
DEPENSES DE PERSONNEL	15 648	16 380	16 280	16 313
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 632	5 876	5 567	5 778
ATTENUATION DE PRODUITS	28	30	25	25
CHARGES FINANCIERES	640	623	729	730
DEPENSES EXCEPTIONNELLES	351	290	290	290
CHARGES INDUITES PAR PPI	0	10	15	15
DEPENSES IMPREVUES (prévisionnelles)	-	-	150	150
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	32 264	32 540	32 470	32 900
PRODUITS DES SERVICES	1 561	1 482	1 426	1 443
CONTRIBUTIONS DIRECTES	19 311	19 575	20 037	20 483
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	1 299	1 229	1 229	1 229
AUTRES IMPOTS ET TAXES	2 843	2 827	2 878	2 880
DOTATION FORFAITAIRE	3 822	3 772	3 722	3 672
COMPENSATIONS FISCALES	969	905	920	920
AUTRES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 471	1 490	1 451	1 458
ATTENUATION DE CHARGES	217	260	260	260
AUTRES PRODUITS (hors cessions)	770	1 000	547	554

Les hypothèses ci-dessus permettent de ramener progressivement l'épargne brute à un niveau voisin de 2 600 K€ sur la période.



Le niveau des dépenses d'équipement, de 7,2 millions d'€ chaque année, jusqu'en 2021, amène à un encours de dette proche de 32,321 millions d'€, soit environ 2,750 millions d'€ de moins qu'en 2014 (remboursement de l'emprunt Saint-Louis entièrement amorti).

Ce faisant la capacité de désendettement (dette totale au 31/12 de l'année / Epargne Brute) tend vers 12 année en 2021.



➔ Politique active de recherche systématique de nouvelles sources de financement

Les services et les élus sont mobilisés afin d'optimiser les sources de financements extérieurs. Ainsi, chaque projet fait l'objet d'une recherche accrue de subventions publiques ou privées. C'est pourquoi, il a été mis en place au sein de services, début 2018, une fonction de recherche de subventions auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département, ou encore de l'Agence de l'Eau et des fondations privées.

La démarche engagée de cession du patrimoine immobilier sera poursuivie. Outre la recette de cession en tant que telle, cela permet de générer des économies de fonctionnement (assurance, impôts, entretien, etc.).

Les produits des services et du domaine (conservatoire, musées, locations de salles, marchés, terrasses etc.) sont estimées en 2019 à 870 000 €.

La politique tarifaire est également une piste de réflexion pour l'amélioration des recettes. Un léger ajustement de tarifs a déjà été opéré cette année, et doit être poursuivi, notamment pour les services déficitaires (vendus par la collectivité, mais effectués à perte).

➔ Un programme d'investissements recentré sur les priorités du programme municipal

Le niveau des dépenses d'équipement doit être maintenu à un niveau maximum de 7,2 millions d'€. Ce maximum doit correspondre à la capacité du budget de la Ville à investir en conservant des niveaux d'endettement et de solvabilité soutenables.

Les dépenses d'équipement pour 2019 devront donc se situer dans cette enveloppe, en prenant en compte les dépenses indispensables voire obligatoires, suivantes :

- le Site Saint-Louis, avec les fouilles archéologiques,
- les travaux rendus nécessaires sur les édifices protégés,
- des travaux de voirie et pluvial, et d'équipement des services,
- les engagements d'acquisitions foncières conventionnées par le passé avec l'établissement public foncier,
- la mise en accessibilité de certains bâtiments et des arrêts de bus (obligation réglementaire).

3. Les Ressources Humaines

Cette section, présentée au stade du débat sur les orientations budgétaires, répond à l'obligation intégrée par la loi « Notre », précisée par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 à l'article D.2312-3 du CGCT : « Dans les communes de plus de 10 000 hab. (...), le rapport comporte, au titre de l'exercice en cours, (...) les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération (...), à la durée effective du travail dans la collectivité (...) ».

3.1. La structure et l'évolution des effectifs

Les budgets primitifs et comptes administratifs contiennent respectivement un état du personnel précisant les postes budgétaires ouverts et pourvus au 31 décembre de chaque année.

Effectifs permanents

L'effectif permanent est représenté par les agents titulaires et contractuels dont les contrats ont une durée supérieure à 1 an.

Effectifs titulaires

L'effectif Titulaire s'élève à 364 agents au 31/12/2017, ils représentent 94,8 % de l'effectif permanent.

La filière technique, avec 196 agents, représente 53,8 % de l'effectif titulaire.

La catégorie C demeure largement majoritaire (71,4 % des titulaires).

Depuis 2013, le rapport hommes/femmes dans l'effectif Titulaire reste stable : 55 % d'hommes, 45 % de femmes :

	Femmes	Hommes
cat A	17	17
cat B	45	25
cat C	102	158

Au niveau national, dans la FPT:

cat A: 60 % de femmes / 40 % d'hommes

cat B: 64 % de femmes / 36 % d'hommes

cat C: 60 % de femmes / 40 % d'hommes

Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2014

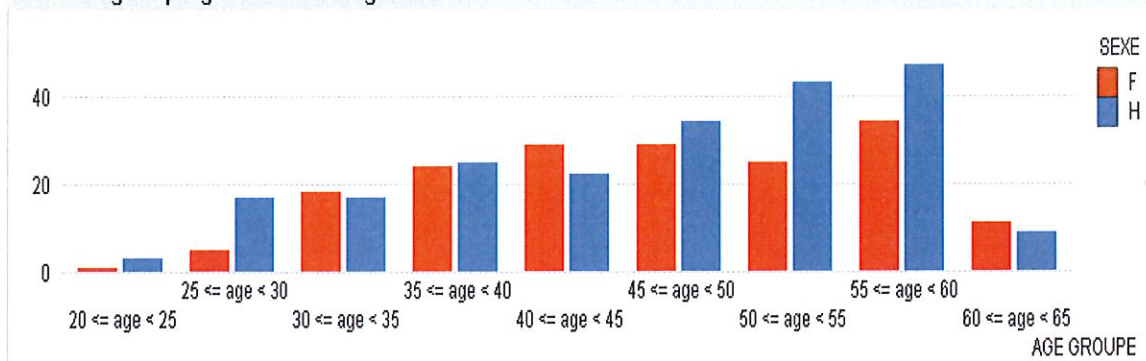
Effectifs non titulaires sur emploi permanent

Les agents non titulaires constituent 5,2 % de l'effectif permanent.

Les agents non titulaires sur emploi non permanent représentent 13 %.

Parallèlement, la pyramide des âges fait toujours apparaître un vieillissement de l'effectif puisque parmi les titulaires et permanents, la tranche 55-59 ans est la plus représentée (21,1%) devant les 50-54 ans (17,7%).

Nombre d'agents par genre et classe d'age en 12

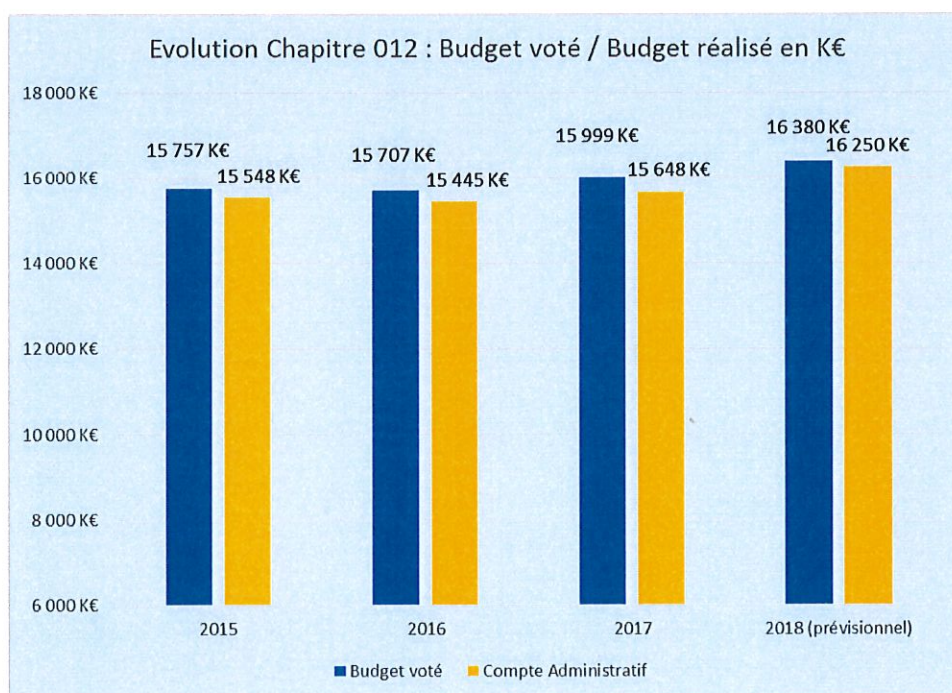


Evolution des effectifs titulaires et permanents au 31/12 depuis 2015

Somme de Effectifs	2015	2016	2017
Cabinet	1	2	
Permanents	22	19	20
Titulaires	345	353	344
Total général	368	374	364

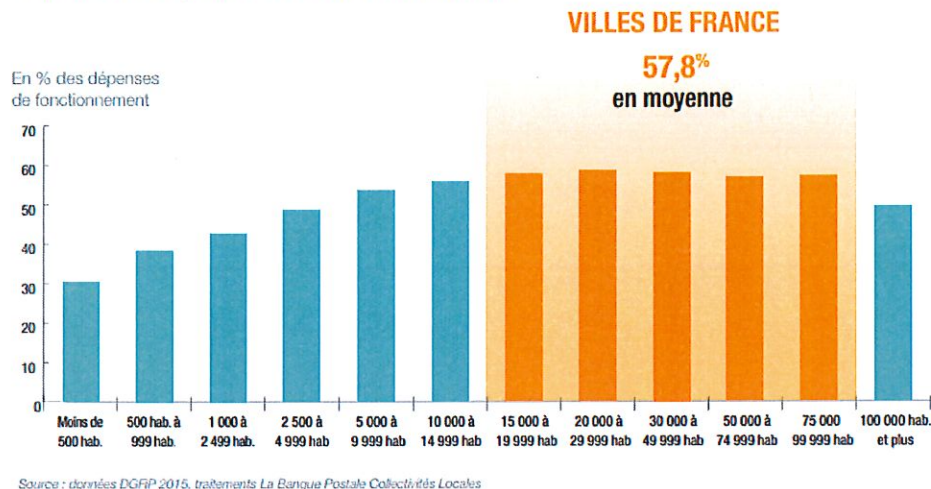
3.2. L'évolution des dépenses

Comme beaucoup de collectivités, les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses. La maîtrise de leur évolution constitue donc un enjeu majeur.



Le budget du personnel représente aujourd'hui près de 55% des dépenses réelles de fonctionnement, pour un taux de 57,8% en moyenne au niveau national.

Le poids des frais de personnel des communes dans leurs dépenses de fonctionnement



3.3. La rémunération et temps de travail

La rémunération

La Ville de Saintes a mis en place un régime indemnitaire basé sur la fonction de l'agent. Cependant, le traitement de base (c'est à dire les éléments obligatoires de rémunération : traitement indiciaire, Nouvelle Bonification Indiciaire, supplément familial de traitement...) représente plus de 80 % des rémunérations.

Le régime indemnitaire représente environ un million d'euros sur 14 millions de rémunération titulaire soit 7,1%.

L'action sociale

La Ville mène une action d'accompagnement à l'action sociale en direction des agents sur trois volets :

- Chèque-déjeuner : la valeur faciale d'un chèque-déjeuner attribué aux agents est actuellement de 5 euros soit 2 pour la part agent et 3 pour la part employeur.
- Le Comité des Œuvres Sociales : une association d'action sociale pour le personnel, subventionnée par la Ville, permet aux agents de bénéficier d'avantages sociaux (CNAS, loisirs, billetterie...).
- Enfin, elle contribue au financement des garanties de protection sociale complémentaire.

Le temps de travail

La répartition des Temps de Travail des agents permanents de la Collectivité au 31/12 de chaque année :

	2014	2015	2016	2017
Temps Non Complet	31	30	28	26
Temps Complet	332	316	324	315
Temps Partiel	21	22	22	23
Total général	384	368	374	364

4. Perspectives sur les budgets annexes

4.1. Budget annexe « Assainissement collectif »

Section de fonctionnement (BP 2018) : 1 413 100 €

Section d'investissement (BP 2018) : 1 982 000 €

Ce budget retrace les dépenses et recettes relatives au service public d'assainissement, géré dans le cadre d'un contrat de régie intéressée depuis le 1er janvier 2014. Doté de l'autonomie financière, ce budget a recours à l'emprunt.

A noter que le lien entre **le** budget annexe assainissement et le budget principal (partie « gestion du service d'eau pluviale ») est fort. En effet, les études et travaux sont conjoints et contribuent à « l'assainissement » en général, d'autant que les eaux pluviales transitent en partie par des ouvrages communs (canalisation, station d'épuration...).

Fonctionnement

Réflexions entre les principales dépenses :

- Rémunération de VEOLIA pour l'exploitation du service assainissement et le renouvellement de petits équipements de la station d'épuration ;
- Les diverses rémunérations d'intermédiaires (suivi épandage des boues, bureau d'étude) ;
- Les frais de personnel.

Réflexions entre les principales recettes :

- Les reversements de la part assainissement liés aux factures d'eau et prestations liées ;
- Les reversements liés aux dépotages des matières de vidange et des graisses à la station d'épuration (conventions avec des établissements tiers).

La politique tarifaire consiste à appliquer un tarif qui permette d'assumer les dépenses de l'année mais aussi les investissements programmés ou prévisibles des années à venir. On évite ainsi les ressauts tarifaires l'année où un équipement lourd doit être financé, ce qui devra être le cas dans les années à venir avec la nécessité de rénover la station d'épuration.

La politique tarifaire doit également prendre en compte les ratios de solvabilité du budget. Pour répondre à ces objectifs, le tarif du service public d'assainissement a été majoré de 1,26% en 2018, et il est proposé une hausse de 2,5% pour 2019 ainsi qu'un forfait de 12euros/usager.

Investissement

Le patrimoine Assainissement

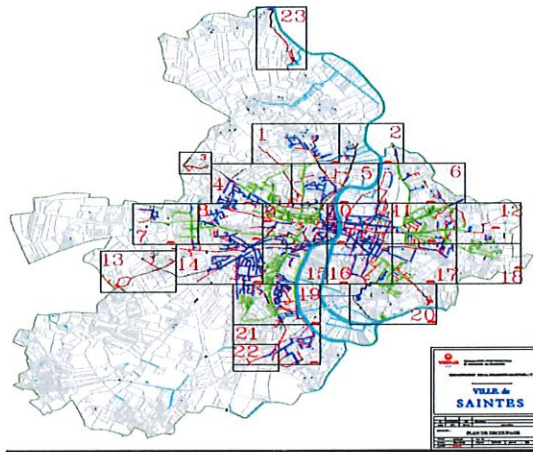


La station d'épuration de Lormont



La station d'épuration du bois rulaud à filtre planté de roseaux





275 km de canalisation de réseau

54 postes de refoulement

Après un diagnostic préalable sur la station d'épuration en 2013, un schéma directeur d'assainissement sera rendu en 2019. Ce dernier permettra d'identifier les futurs travaux sur le réseau d'assainissement ainsi que sur la station d'épuration de Lormont.

Le programme d'investissements des années à venir (ouvrages et réseaux) émanera de ces documents. Les dépenses prévisibles dans les futures années vont concerner la refonte et modernisation de l'ensemble du système d'assainissement (canalisation ; station d'épuration...) amenant à des coûts non négligeables d'investissement.

A noter que certains ouvrages de la station d'épuration étant vétustes, des travaux sont d'ores et déjà programmés en période estivale (été 2018 ou 2019 selon les conditions météorologiques) pour un montant estimé à 950 000 € HT.

Suite à l'appel à projet lancé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le dossier de mise en séparatif de l'avenue Kennedy a été retenu. Il permettra de réaliser des travaux sur le réseau d'assainissement dès 2019 pour améliorer la protection du captage d'eau potable de Lucérat situé en contrebas.

Les principales dépenses envisagées dans le futur ou enclenchées sont :

- L'étude du Schéma Directeur d'Assainissement ;
- L'étude complémentaire sur la station d'épuration ;
- Les travaux de renouvellement du réseau d'assainissement sont prévus (gestion du patrimoine). Le montant des investissements proposé en 2019 est de 761 000 € HT. L'opération la plus conséquente concerne l'Avenue Kennedy.
- Les travaux sur le poste de relèvement général et le pré-traitement de la station d'épuration, sont programmés (2019 selon les conditions météorologiques) pour un montant estimé à 950 000 € HT, sous condition des conclusions du schéma directeur.

Les principales recettes seront :

- Les subventions de l'Agence de l'Eau concernant le Schéma Directeur d'Assainissement et les travaux de l'avenue Kennedy.

La proposition budgétaire concerne donc essentiellement les objectifs suivants :

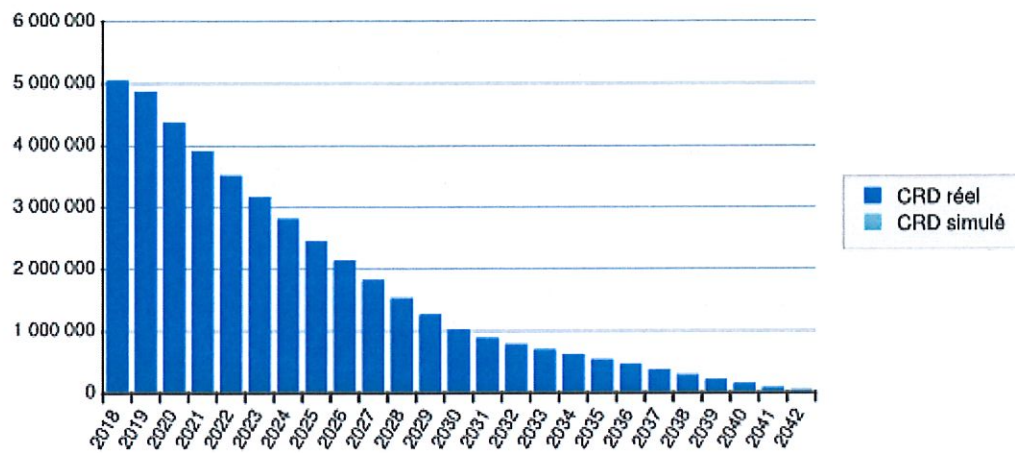
- o Les études dans le cadre de la refonte et modernisation du système d'assainissement ;
- o Les travaux de renouvellement pour le maintien du patrimoine Assainissement (durabilité et pérennité des équipements).

Endettement

L'encours de dette, en 2017, s'élève à 5,032 millions d'euros, et s'établit à 4,854 millions d'euros fin 2018.

Profil d'extinction de la dette (au 01/01/N)

Evolution du CRD



Source : Finance Active (pas de CRD simulé présenté)

4.2. Budget annexe « Eau potable »

Section de fonctionnement (BP 2018) : 2 585 300 €

Section d'investissement (BP 2018) : 1 796 600 €

Ce budget retrace les dépenses et recettes relatives au service public d'adduction d'eau potable, géré dans le cadre d'un contrat de régie intéressée depuis le 1er janvier 2014. Ce budget est autonome financièrement, il a recours à l'emprunt.

Fonctionnement

Réflexions entre les principales dépenses :

- La rémunération d'AGUR pour l'exploitation du service et le renouvellement de petits équipements de l'Usine ;

Réflexions entre les principales recettes :

- Les reversements liés aux factures d'eau et à la vente d'eau au Syndicat des Eaux ;
- Les subventions concernant les actions de protection du captage, dont la subvention du poste d'animation de la démarche.

La politique tarifaire consiste à appliquer un tarif qui permet d'assumer les dépenses de l'année mais aussi les investissements programmés ou prévisibles des années à venir. On évite ainsi les ressauts tarifaires l'année où un équipement lourd doit être financé.

La politique tarifaire doit également prendre en compte les ratios de solvabilité du budget, afin de maintenir la santé financière du service public.

Au vue de la santé financière du budget d'eau potable, il n'est pas proposé d'augmentation pour les consommations d'eau et d'abonnement en 2019.

Investissement

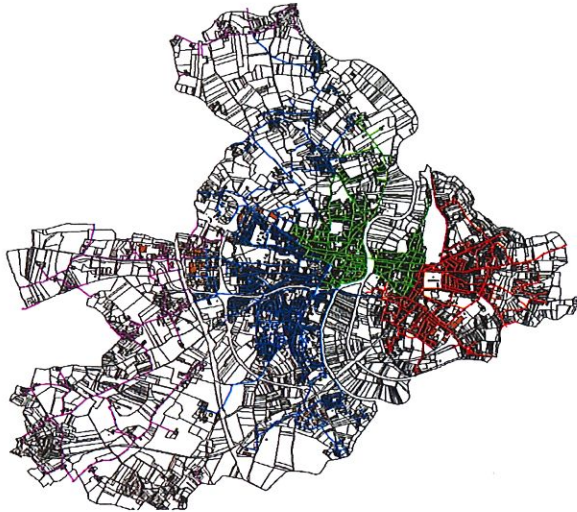
Le patrimoine Eau potable



POMPAGE : La source de Lucérat
(captage d'eau)



TRAITEMENT: L'usine de
traitement/potabilisation de l'eau de
Diconche



225 km de canalisation de distribution



7 réservoirs dont le château d'eau des Boiffiers

Les dépenses majeures sont :

- Le schéma directeur eau potable permettant de hiérarchiser les investissements à venir de manière optimisée ;
- Les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sont également prévus (gestion du patrimoine). Les investissements envisagés pour 2019 sont estimés à 650 000 €. L'opération la plus conséquente concernerait l'avenue Kennedy (remplacement d'une canalisation en fonte grise vieillissante).
- Dans le cadre de la démarche « protection du captage de Lucérat », des études sont en cours sur l'aire d'alimentation du captage. Des études de maîtrise d'œuvre pour les travaux de gestion des eaux pluviales de la zone industrielle des Charriers sont également programmées.
- Les études liées à la démarche agricole de sensibilisation dans le cadre de la protection du captage d'eau de Lucérat (démarche volontariste de réduction des pollutions diffuses : nitrates et pesticides).

Les dépenses prévisibles dans les futures années sont :

- o Le maintien et renouvellement du patrimoine actuel (Captage/Usine/Château d'eau) ;
- o La démarche de protection de la ressource en eau de Lucérat.

Les recettes majeures sont :

- Les subventions concernant les actions protection du captage ;
- Les subventions de l'Agence de l'Eau dans le cadre du schéma directeur eau potable

Cette proposition budgétaire concerne donc essentiellement les objectifs suivants :

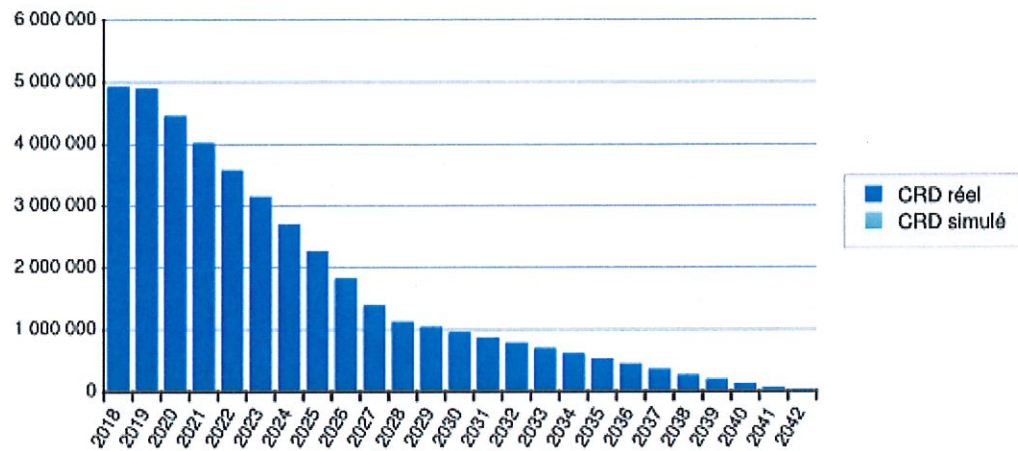
- o La protection du captage d'eau de Lucérat ;
- o Les travaux de renouvellement pour le maintien du patrimoine Eau potable (durabilité et pérennité des équipements).

Endettement

Ce budget est autonome financièrement, il a recours à l'emprunt. L'encours de dette s'élève, en 2017 à 4,907 millions d'euros, et tombe à 4,875 millions d'euros fin décembre 2018.

Profil d'extinction de la dette (au 01/01/N)

Evolution du CRD



Source : Finance Active (pas de CRD simulé présenté)

4.3. Budget annexe « Organisation de salons »

Section de fonctionnement (BP 2018) : 21 500 €

Section d'investissement (BP 2018) : 3 200 €

On retrouve dans ce budget les dépenses et recettes relatives à l'organisation du « salon annuel de l'habitat » et éventuellement d'autres manifestations à vocation commerciale.

Ainsi, outre ce salon, un nouveau salon a vu le jour en 2018, le « salon de la maison » pour permettre aux professionnels de mettre en avant leur savoir-faire en matière de décoration, d'ameublement et de tout ce qui peut concerner l'aménagement et l'intérieur de la maison.

Après avoir été porté par la Ville de Saintes, à compter de 2017, lesdits salons ont été réalisés par une entreprise, Loire Évènement Organisation, qui a loué l'Espace Mendès France pour organiser l'accueil des professionnels du secteur et des visiteurs.

Compte tenu de ce mode de fonctionnement, ce budget annexe n'a plus vocation à être maintenu, l'ensemble des recettes et dépenses pouvant être prise en charge au sein du budget principal.

Il sera donc proposé de clôturer ce budget annexe en 2019, ce qui contribuera également à alléger la charge de gestion par les directions supports.

4.4. Budget annexe « Golf »

Section de fonctionnement (BP 2018) : 507 800 €

Section d'investissement (BP 2018) : 54 500 €

Dans ce budget sont retracées les dépenses et recettes du Golf de Saintes Louis Rouyer-Guillet. Les charges portées par le budget principal sont intégralement remboursées par ce budget annexe.

Le golf de Saintes Louis Rouyer-Guillet est un acteur du développement touristique et économique de notre territoire. Depuis deux ans, le golf de Saintes enregistre une forte augmentation de recettes. Dans le but de poursuivre cette évolution, une rénovation des bâtiments et son accès est primordiale pour les années à venir.

Pour 2019, le budget du golf de Saintes Louis Rouyer-Guillet a pour finalité de permettre d'asseoir sa notoriété au niveau départemental, régional et national.

Les objectifs du golf:

- créer de nouveaux golfeurs sur notre territoire;
- sensibiliser les golfeurs de la région bordelaise;
- développer la fréquentation touristique par l'organisation d'une compétition nationale « Le Trophée de l'Huitre et du Cognac » en relation avec les golfs de la région. ;
- renforcer le club entreprises du golf ;
- rénover l'entrée, le stationnement, et le restaurant.

L'attrait du golf passera également par un parcours de qualité en parfait état d'entretien avec ses chemins, ses bunkers, ses départs tout au long de l'année. Egalement, par la poursuite de la coopération avec l'association des golfeurs, le restaurant et les professeurs.

La politique tarifaire est ajustée chaque année en prenant en compte les tarifs pratiqués sur d'autres golfs. En 2019, il est prévu une augmentation du prix des abonnements et des locations d'emplacement voiturette...

En matière d'investissement, prise en compte du plan pluriannuel d'investissement pour maintenir le matériel et le parcours existant. Le coût de maintien est estimé à 53 000€. L'amélioration du standing du golf pour ancrer le golf dans les 10 prochaines années au niveau de l'entrée, du stationnement et du restaurant est estimée à 145 000€.

4.5. Budget annexe « Site Saint-Louis »

Section de fonctionnement (BP 2018) : 6 528 553 €

Section d'investissement (BP 2018) : 7 518 553 €

Ce budget porte les investissements réalisés depuis l'acquisition, en 2008, du site Saint-Louis (ancien hôpital).

Le prêt in fine de 5,1 millions d'euros, dont le remboursement intégral devait se faire en 2017, a fait l'objet d'un réaménagement. Il est désormais étalé sur 5 années à compter de janvier 2017. Les annuités sont d'environ 1 millions d'euros.

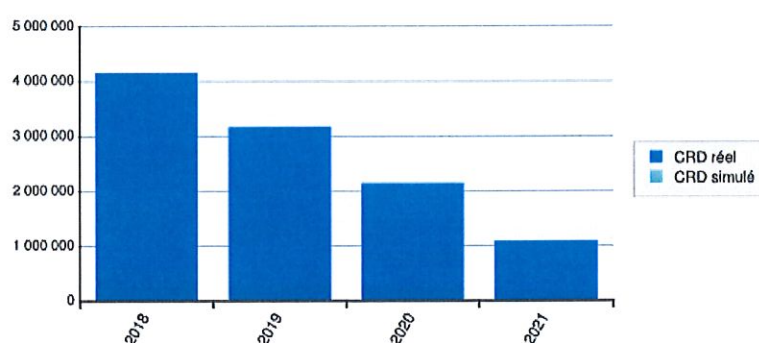
Le précédent projet, reposant sur la création d'une ZAC, a été abandonné parce que beaucoup trop coûteux et trop long.

Le nouveau projet a été élaboré. Il repose sur une vision globale inscrite dans le plan d'action Cœur de Ville ainsi que la grande dorsale patrimoniale et touristique de la ville. Il est structuré tel qu'il suit :

- La sécurisation des falaises (hors budget zone SSL).
- L'appel à projet (budget zone SSL) comportant divers programmes dont : des logements locatifs et résidentiels, une résidence service seniors, un hôtel, une maison médicale, ainsi que divers commerces et services de proximité.
- La création d'un premier ensemble de logements sociaux.
- L'aménagement d'un parcours paysager valorisant le potentiel du belvédère. (hors budget zone SSL)
- La création d'un ascenseur urbain permettant le désenclavement du site ainsi que le franchissement de la falaise. (hors budget zone SSL)
- Le réaménagement de la place du 11 Novembre et de la rue Bernard. (hors budget zone SSL)
- La reconversion de la gare routière.
- Le réaménagement du cours Reverseaux (hors budget zone SSL).
- La réfection de la rue Dangibaud. (hors budget zone SSL)

La vision globale du projet implique, cette année, la réalisation d'un plan directeur du quartier, incluant les perspectives sur Saint-Eutrope et le Vallon des Arènes, d'une part pour satisfaire à une analyse d'aménagement d'ensemble, mais également pour répondre aux attentes des services de l'État.

Evolution du CRD



ANNEXE : Autorisations de programme

Il convient, au travers du Débat d'orientations budgétaires, de rappeler ce que sont les engagements pluriannuels de la collectivité au travers des autorisations de programme.

Tableau des autorisations de programmes votées

	CP antérieurs	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	<i>Montant global de l'AP</i>
PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE	<i>19 913 906,17</i>	<i>45 921,82</i>	<i>22 200,00</i>				<i>19 982 027,99</i>
VIDEO PROTECTION	<i>57 429,50</i>	<i>78 165,40</i>	<i>50 000,00</i>				<i>185 594,90</i>
VOIRIE		<i>481 684,93</i>	<i>1 277 500,00</i>	<i>793 000,00</i>	<i>700 000,00</i>	<i>382 815,07</i>	<i>3 635 000,00</i>
TOTAL	<i>19 971 335,67</i>	<i>605 772,15</i>	<i>1 349 700,00</i>	<i>793 000,00</i>	<i>700 000,00</i>	<i>382 815,07</i>	<i>23 802 622,89</i>

Ces éléments correspondent au dernier tableau des AP voté lors du CM du 26/09/2018.

Ils seront revus et modifiés à l'occasion du vote du budget primitif 2019, pour les ajuster à la réalité de ces projets.